

FICHE D'INSCRIPTION

Abonnement Annuel

NOM :

Prénom : né(e) le :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. fixe : Tél. Portable :

Adresse mail :@.....

- ☐ Abonnement annuel « classique » de **plus de 25 ans** à 500 €
- ☐ Abonnement annuel « jeune » de **moins de 25 ans** ou **étudiant** à 250 €
- Précisez l'établissement fréquenté :

Ligne empruntée :

Station de montée : Station de descente :

Prélèvements* ☐ Chèques ☐

*si vous choisissez le prélèvement automatique, merci de compléter un mandat de prélèvement SEPA

JOINDRE UNE PHOTO D'IDENTITE A CETTE FICHE

Date du premier jour de transport :/...../.....

Signature :

En application de la loi Informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime relativement à l'ensemble des données vous concernant qui s'exerce par mail à informatique-libertes@bretagne.bzh ou par courrier postal auprès de Monsieur Le Président de la Région Bretagne, 283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 RENNES Cedex 7

MANDAT de Prélèvement SEPA



Référence Unique du Mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **LE COEUR Bus et Cars** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **LE COEUR Bus et Cars**. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués *

Votre Nom *
Nom / Prénoms du débiteur

Votre adresse *
Numéro et nom de la rue
* *
Code Postal Ville
* F R A N C E
Pays

Les coordonnées de votre compte *
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)
*
Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)

Nom du créancier * **LE COEUR BUS ET CARS**
Nom du créancier

I.C.S * F R 2 6 Z Z Z 4 0 8 5 9 1
Identifiant Créancier SEPA
* RUE DE MORTEMART
Numéro et nom de la rue
* 2 9 1 2 0 * COMBRIT
Code Postal Ville
* F R A N C E
Pays

Type de paiement : * Paiement récurrent / répétitif ☒ Paiement ponctuel ☐

Signé à *
Lieu Date

Signature(s) : * **Veillez signer ici**

Note: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la SARL OCELORN – route de Saint Pol 29400 Landivisiau - au titre de renseignements pour le transport scolaire. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à la Région Bretagne. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : info@ocelorn.com »

A retourner à :

LE COEUR bus et cars
RUE DE MORTEMART

29120 COMBRIT

Prière de nous retourner ce mandat de prélèvement signé,
en y joignant obligatoirement un **RIB/IBAN**

Rue de Mortemart
29120 COMBRIT
☎ 02-98-54-40-15 www.lecoeur-busetcars.fr

Modalité de demande de carte annuelle et mensuelle

→ Pour toute personne de moins de 26 ans :

- abonnement « annuel jeune » : **250 €** pour l'année,
- abonnement « mensuel jeune » : coupon à **25 €** à acheter tous les mois.

→ Pour toute personne de plus de 26 ans :

- abonnement « annuel classique » : **500 €** pour l'année,
- abonnement « mensuel classique » : coupon à **50 €** à acheter tous les mois.

La carte est valable tous les jours y compris pendant les vacances et les week-ends uniquement sur la ligne où est inscrit l'utilisateur.

Pour bénéficier du Bus de Quimper, vous devez faire une demande de carte **Korrigo** à la QUB. Avec la carte annuelle, la carte Korrigo est créditée de 2 trajets par jour pendant un an. Avec la carte mensuelle, vous devez faire valider votre carte Korrigo tous les mois à la QUB après l'achat du coupon mensuel.

Le règlement

→ Pour les abonnements annuels soit :

- par **prélèvement**, en 10 fois (le 10 de chaque mois). Joindre un **RIB** et le **mandat de prélèvement**,
- par **chèque**, de 1 à 5 chèques (le 10 de chaque mois). Noter votre échéance au dos des chèques, ainsi que le nom de l'élève.
- en **espèces**, (la totalité au moment de l'inscription).

Attention pour bénéficier des avantages liés à ces abonnements, vous souscrivez un engagement annuel qui implique le paiement de la totalité des prélèvements bancaires.

→ Pour les abonnements mensuels, le règlement se fait uniquement par chèque ou espèce.

Pièces à joindre au dossier

- La fiche d'inscription complétée et signée,
- Une photo d'identité, noter le nom de l'élève au dos de celle-ci,
- Le règlement.

En cas de perte, un **duplicata est obligatoire** et facturé 8 €.